

Date de la séance

Le 29 juin 2023

Date de convocation

Le 21 juin 2023

Date de publication

Le 21 juin 2023

Nombre de délégués

En exercice 34

Présents 22

Procurations 8

Excusé 0

Absents 4

N° 2023-06-36

OBJET :

**ADOPTION DU
BUDGET
SUPPLEMENTAIRE
2023 DU CINEMA
LES DEUX SCENES**

Le Président certifie
que la liste des
délibérations a été
publiée sur le site
internet de la
Communauté de
Communes Gally-
Mauldre

L'an deux mille vingt-trois

Le jeudi 29 juin, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Dumay à Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Présents :

Commune d'ANDELU : Olivier RAVENEL

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL

Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ, Jérôme COTIGNY

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Katrin VARILLON, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Laurent RICHARD, Olivier LEPRETRE, Hervé CAMARD, Jean Christophe SEGUIER

Commune de MONTAINVILLE :

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Christine CAILLAT

Procurations :

Martine DELORENZI à Jean-Bernard HETZEL

Agnès TABARY à Adriano BALLARIN

Sidonie KARM à Hervé CAMARD

Sylvie BIGAY à Olivier LEPRETRE

Caroline QUINET à Laurent RICHARD

Eric MARTIN à Vincent GAY

Axel FAIVRE à Dominique GERBERT

Christelle BARDEILLE à Karine DUBOIS

Absents : Damien GUIBOUT, Hajer RIVIERE, William FALCHETTO, Jean-Philippe ANTOINE

Secrétaire de séance : Nathalie CAHUZAC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L1612-12 ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

CONSIDERANT l'avis favorable unanime des membres présents en Commission Affaires Générales et Financières et Gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes réunie le 20 juin 2023 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Michel DELAMAIRE, Conseiller Communautaire délégué en charge de la présidence de la Commission des Affaires Financières, rapporteur des budgets,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (1 ABSTENTION : Yves DEKEYREL) :

⇒ **ADOpte** par nature et chapitre le Budget Supplémentaire du Cinéma les Deux Scènes pour l'exercice 2023, pour les montants ci-après :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

	BS 2023
Chapitre 011 – Charges à caractère général	300,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	6 647,10 €
Total	6 947,10 €

Recettes :

	BS 2023
Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement reporté	24 575,47 €
Chapitre 74 – Subvention d'exploitation	-17 628,37 €
Total	6 947,10 €

Section d'investissement :

Dépenses :

	BS 2023
<i>Reports</i>	5 815,60 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	5 484,00 €
Total	11 299,60€

Recettes :

	BS 2023
<i>Reports</i>	5 551,00 €
Chapitre 001 – Excédent d'investissement reporté	1 693,99 €
Chapitre 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	4 054,61 €
Total	11 299,60 €

Le Président
Patrick DOISEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le ...12../...07../2023
- Document rendu exécutoire le ...12../...07../2023